



## **RAPPORT DE LA CONSULTATION PUBLIQUE 25 OCTOBRE 2023**

**RAPPORT DE LA SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE LA VILLE DE DUNHAM, RELATIVE AU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 476-23 AFIN MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 382-19 AFIN D'AJOUTER L'USAGE SPECIFIQUE DE GARDERIE DANS LA ZONE R-4-1**

**TENUE À LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, LE LUNDI 25 OCTOBRE, À PARTIR DE 18H00, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR, PIERRE JANECEK, MAIRE.**

Sont présents :

- Madame Andréanne Godbout, directrice de l'aménagement et du développement

Messieurs Guillaume Brais, Jules Brunelle-Marineau, François Desaulniers, Kevin Mitchell, Jeremy Page conseillers et madame Florencia Saravia, conseillère, sont absents.

Secrétaire d'assemblée :

- Madame Andréanne Godbout, directrice de l'aménagement et du développement

Il n'y a aucun citoyen présent.

### **ORDRE DU JOUR**

Consultation publique sur le projet de règlement numéro 476-19 modifiant le règlement de zonage no 382-19 afin d'ajouter l'usage spécifique de garderie dans la zone R-4-1.

#### **1. OUVERTURE**

1. Monsieur le maire déclare la consultation ouverte.

2. Une présentation sur écran est proposée, advenant que des citoyens se présentent pour la consultation publique.

2. Consultation publique sur le projet de règlement numéro 476-19 modifiant le règlement de zonage no 382-19 afin d'ajouter l'usage spécifique de garderie dans la zone R-4-1.

La directrice de l'aménagement et du développement a prévu une présentation sur les modifications apportées au Règlement de zonage numéro 382-19. La présentation est jointe au présent document.

Lors de la présentation, la directrice de l'aménagement et du développement décline les prochaines étapes de participation citoyenne, soit la reddition de compte qui sera déposée à la prochaine séance du conseil en juin 2023.

#### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES CITOYENS

Aucun citoyen n'est présent. Aucune question n'est adressée par les citoyens.

#### 5. RECOMMANDATIONS (ORIENTATIONS)

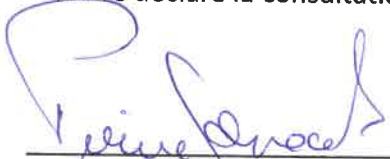
Le conseil poursuivra la procédure d'adoption pour ce règlement.

Les citoyens sont invités à partager leurs observations, par écrit ou oralement, au directeur du greffe, des affaires juridiques et des services aux citoyens, sur les projets de règlement jusqu'au 3 novembre 2023 afin d'apporter des modifications aux projets de règlements si nécessaire. Après cette date, il ne sera plus possible pour les citoyens de demander des changements.

Les citoyens sont aussi invités à prendre connaissance du projet de règlement sur le site internet de la municipalité ou directement à l'hôtel de ville.

#### 5. CLÔTURE DE LA RÉUNION

Le maire déclare la consultation publique terminée. Il est 19 h 00.

  
\_\_\_\_\_  
Signature du Maire

  
\_\_\_\_\_  
Signature du secrétaire